

Indicateur n° 13 : Nombre de rachats de trimestres pour la retraite

La pension de retraite peut être réduite pour deux motifs :

- d'une part, si la durée d'assurance tous régimes n'est pas suffisante pour l'obtention du taux plein, la pension est calculée avec décote ;
- d'autre part, si le nombre de trimestres acquis au régime général est inférieur à une durée de référence, la pension est proratisée.

Introduit en 2004, le dispositif de versement pour la retraite donne aux assurés du régime général, des régimes alignés et de la fonction publique, la possibilité de racheter, dans la limite de 12 trimestres, leurs années d'études au-delà du baccalauréat ou leurs années incomplètes (validées par moins de 4 trimestres).

Il existe deux options de rachat, qui peuvent être combinées :

- soit au titre du taux seul, il contribue à l'atténuation de la décote ;
- soit au titre du taux et de la durée d'assurance, auquel cas il contribue non seulement à l'atténuation de la décote, mais il est également retenu pour le calcul de la durée d'assurance.

Pour bénéficier de ce dispositif, les assurés doivent être âgés d'au moins 20 ans et avoir moins de 67 ans (âge du taux plein pour la génération née en 1956 à l'issue du calendrier de relèvement progressif de cette borne d'âge) à la date à laquelle est demandée le rachat. Le coût du rachat pour l'assuré dépend de l'option choisie – versement pour le taux et/ou pour le taux et la durée -, de son âge à la date de demande et de ses revenus d'activité ; il est révisé annuellement. En 2011, à titre indicatif, le rachat d'un trimestre à 25 ans s'échelonne, en fonction des revenus, de 1 157 € à 1 543 € pour le taux seul et, pour le taux et la proratisation, de 1 715 € à 2 287 €.

Le nombre de versements pour la retraite notifiés au régime général évolue comme suit :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de versements	1 923	4 031	4 224	7 623	5 343	4 500	2 719	2 604
Montant moyen versé	21 719 €	24 416 €	24 311 €	24 510 €	23 238 €	23 897 €	24 443 €	25 290 €
Durée moyenne rachetée	5,7 trimestres	6,3 trimestres	6,1 trimestres	6,5 trimestres	5,9 trimestres	5,6 trimestres	5,6 trimestres	5,9 trimestres

Source : CNAV.

Après une forte hausse du nombre de versements pour la retraite notifiés par les assurés du régime général entre 2004 et 2007 (7 623 en 2007), celui-ci n'a cessé de diminuer pour atteindre 2 604 versements en 2011. Cette baisse résulte notamment du durcissement des modalités de départ en retraite anticipée. La baisse constatée à partir de 2010 s'explique en partie par la mesure du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, de 60 à 62 ans, instaurée par la loi portant réforme des retraites de 2010.

Depuis l'origine du dispositif, 32 967 versements pour la retraite ont été réalisés. Les différences de barème et les variations du nombre moyen de trimestres rachetés expliquent les évolutions du montant moyen versé.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 13 :

Le nombre de versements pour la retraite comprend les versements soldés ou en cours de paiement ; les montants correspondent aux versements effectués et aux sommes restant à verser. Le barème appliqué lors du calcul du montant du rachat dépend de la date de la demande d'évaluation. Ainsi, une partie des versements effectués une année donnée fait référence aux barèmes des années précédentes.